

CENTRE DE RECEPTION ET DE REGULATION DES APPELS (CRRA)

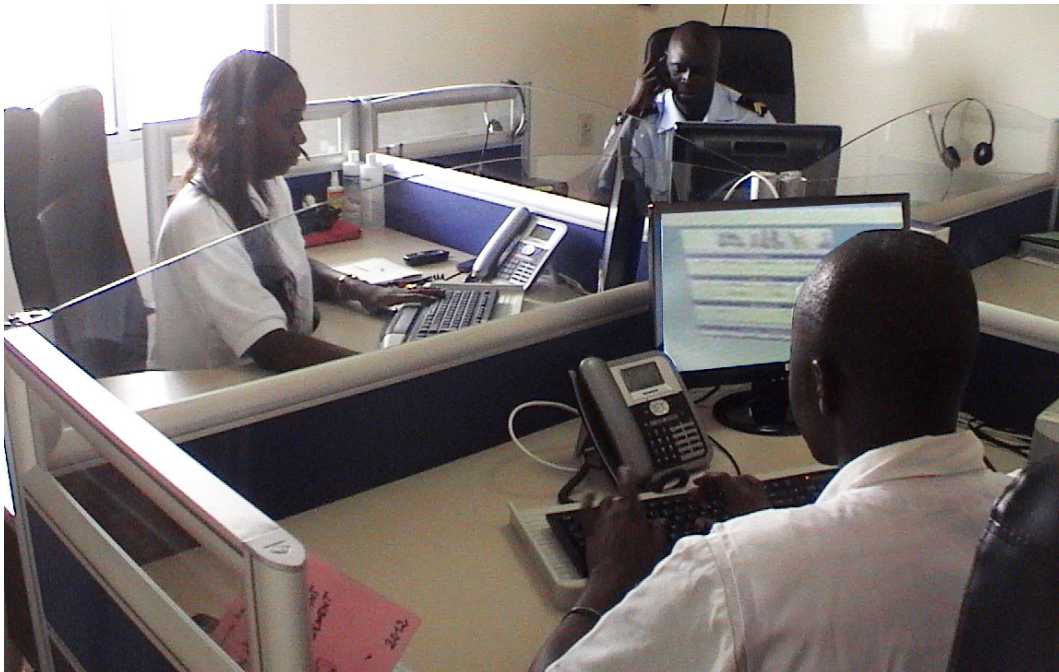
Le Centre de Réception et de Régulation des Appels (CRRA) du SAMU NATIONAL fonctionne avec des praticiens hospitaliers.

La mission du CRRA :

Consiste à :

maintenir une écoute médicale permanente,
déterminer et déclencher la réponse la mieux adaptée,
s'assurer de la disponibilité des moyens publics ou privés
organiser le cas échéant, le transport
faire préparer l'accueil du patient,
veiller à son admission

Le SAMU est garant de la réponse médicale apportée



Le fonctionnement du CRRA :

Il est organisé de façon à :

Assurer un service continu et une réponse adaptée rapide,
Préserver une neutralité absolue au regard des secteurs public et privé.

Le médecin régulateur devra déclencher la réponse la mieux adaptée à la nature des appels. Il aide le médecin qui est auprès du malade à orienter celui-ci dans le respect de son libre choix et à le faire admettre, si nécessaire dans l'établissement public ou privé le mieux adapté à son état, après s'être assuré que celui-ci peut l'accueillir.

Les appels :

Le numéro d'appel **1515** est diffusé auprès de la population avec recommandation aux usagers de fournir le maximum de précisions au moment de l'appel.

- Le numéro de téléphone du local ne doit en aucun cas être communiqué à une personne appelant le 1515
- Les appels sont reçus au CRRA par un Permanencier Auxiliaire de Régulation Médicale, puis par un médecin régulateur qui est chargé d'opérer un tri en fonction de la nature et selon les critères